

Saint-Fulgent-des-Ormes

Notre village



La mairie est ouverte au public le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h

tel 02 43 97 70 17 ; mail : mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PETIT LEXIQUE DES ABREVIATIONS	P 3
LE MOT DU MAIRE	P 4
I-a/ INFORMATIONS MUNICIPALES	
A/ BUDGET MUNICIPAL	P 5
B/ SPANC ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : LA FACTURE	P 6
C/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BAISSSE DES TARIFS	P 6
D/ SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE	P 7
E/ DECLARATION DES LOCAUX à USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL	P 7
F/ DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS	P 8
G/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	P 8
H/ LES NOUVELLES DU « SIRTOM »	P 8
I/ INCIVILITES ET DELIT	P 9
CEREMONIE "JUSTES PARMIS LES NATIONS"	P 10
I-b/ REALISATION MUNICIPALE	P 22
II/ VIE COMMUNALE	P 23
RENCONTRES FESTIVES	
III/ INFORMATIONS PRATIQUES	
A/ OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT "OPAH"	P 25
B/ VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES	P 25
C/ PAPIERS A CONSERVER	P 26
D/ PERMANENCES MSA	P 28
E/ TELECENTRE DU PAYS BELLEMOIS	P 28
F/ LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS	P 28
G/ AUTRES RENSEIGNEMENTS DIVERS	P 29
IV/ ETAT CIVIL	P 29
V/ PROCHAINES RENCONTRES FESTIVES	P 30

PETIT LEXIQUE des ABREVIATIONS

- **A D E M E** : Agence **D**e l'**E**nvironnement et de la **M**aitrise de l'**E**nergie
- **C D C** : **C**ommunauté **d**es **C**ommunes
- **D D E (A)** : Directions **D**épartementales de L'**E**quipement (et de l'**A**griculture)
- **D D T** : depuis le 1^{er} janvier 2010 : Ex DDE et DDA
Directions **D**épartementales des **T**erritoires
Mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires
- **DICRIM** : Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs
- **F C T V A** : Fond de **C**ompensation de la **T**VA
- **O M** : **O**rdures **M**énagères
- **O P A H** : **O**opération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat
- **P A D D** : **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable
- **P L U (I)** : **P**lan Local d'**U**rbanisme (**I**ntercommunal)
- **P O S** : **P**lan d'**O**ccupation des **S**ols
- **S D C E O** : **S**yndicat **D**épartemental des **C**ollectivités **E**lectrifiées de l'**O**rne
- **S D C I** : **S**chéma **D**épartemental de **C**oopération **I**ntercommunale
- **S I E** : **S**ystème d'**I**nformation sur l'**E**au
- **S I R T O M** : **S**yndicat **I**ntercommunal de **R**amassage et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères
- **S P A N C** : **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif
- **S R U** : loi relative à la **S**olidarité et au **R**enouvellement **U**rbains

LE MOT DU MAIRE



L'année 2012 a été marquée par un évènement notable pour notre petite commune : la remise de la médaille des « Justes parmi les nations » à une famille de notre village. Il s'agit de la plus haute distinction civile de l'Etat d'Israël. Nous consacrons un dossier complet à cet évènement sous forme d'encart au milieu de ce bulletin.

La communauté de communes et les communes de notre territoire ont décidé en 2012 du lancement d'un plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi). Le travail a commencé dès le début 2013 et il va s'étaler sur les 3 années à venir.

A terme, cela veut dire que les communes vont transférer la totalité de la compétence « urbanisme » à la CDC qui sera alors seule habilitée à instruire et délivrer les permis de construire selon les règles qu'elle aura elle-même définies dans le PLUi. Avant d'être opérationnel, le PLUi devra être avalisé par la préfecture. En fait, cette compétence des communes dépourvues de POS ou de PLU n'en est pas vraiment une, car leur maires signent les permis de construire au nom de l'Etat et non au nom du conseil municipal.

Un autre évènement a eu lieu fin septembre, c'est la fermeture du café "Au rendez-vous des amis". Une fermeture c'est toujours un peu triste, d'autant plus que c'était le dernier café du village. Marie-Jeanne s'y était installée en avril 1975. Alors je lui souhaite une bonne retraite.

Chaque commune a l'obligation de mettre à disposition de tous les habitants un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). A partir d'informations préfectorales et sur un modèle de la direction départementale des territoires (DDT), j'ai réalisé ce document. Il est à disposition du public en mairie. Voir l'article dans ces pages.

A partir du premier janvier 2013, notre communauté de communes s'est agrandie de deux nouvelles communes : St Ouen de la Cour et La Perrière. Bienvenue à elles.

Il a eu vraiment du mal à démarrer, mais je vous souhaite un beau printemps.

Votre maire

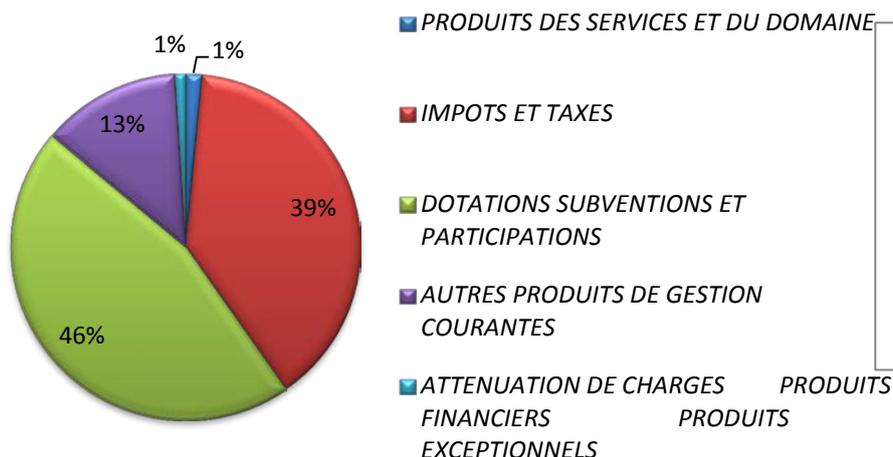
Laurent Froidevaux

I-a / INFORMATIONS MUNICIPALES

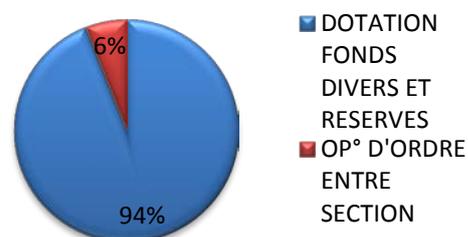
A/ BUDGET MUNICIPAL

- **RECETTES** : de fonctionnement **84 105€**.....d'investissement **30 670€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

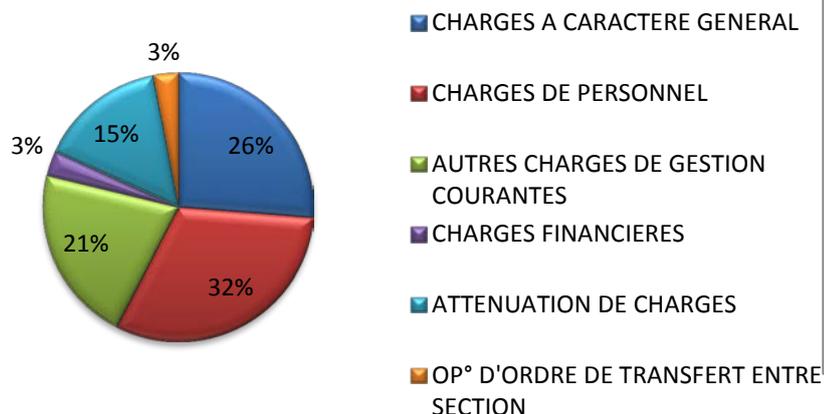


RECETTES D'INVESTISSEMENT

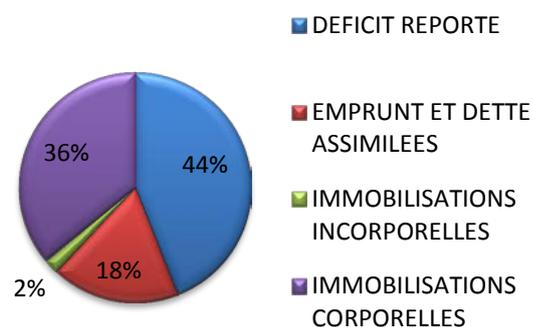


- **DEPENSES** : de fonctionnement **57 278€**.....d'investissement **48 473€**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Nota : Ces montants sont des montants comptables. Ils ne reflètent pas les recettes et dépenses réelles ; par exemple la commune reverse 8 554€ au fond national de garantie individuel des ressources mais reçoit en recette une somme équivalente. Figurent également dans le budget la valeur comptable des immobilisations.

B/ SPANC Assainissement individuel : la facture

Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) piloté par notre CDC a rendu son bilan. Chacun d'entre nous (sauf les habitants du bourg, car non concernés) a reçu le diagnostic personnel de son installation ainsi que la facture : 70€.

Sur les 63 installations contrôlées, seules 4 installations sont conformes et acceptées sans réserves.

Les installations conformes seront contrôlées tous les 10ans.

Les installations acceptées avec réserve seront contrôlées au bout de 6 ans, puis, si elles sont devenues conformes, ensuite tous les 10 ans.

Les installations non conformes seront contrôlées au bout de 4 ans, puis, si elles sont devenues conformes, ensuite tous les 10 ans.

Donc, beaucoup d'installations sont à refaire ou à faire d'ici quatre ans. La première chose à mettre en œuvre est de consulter un bureau d'étude de votre choix qui vous indiquera notamment la bonne filière à utiliser. La mairie peut vous indiquer une liste non exhaustive de bureaux d'étude et les démarches obligatoires à effectuer.

Il convient de ne pas se précipiter et de mettre à profit ce délai pour choisir la meilleure filière, et éventuellement pour se mettre à plusieurs pour passer des commandes groupées à un même fournisseur pour un meilleur prix.

La mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

C/ Assainissement collectif : baisse des tarifs

Comme chacun le sait, le taux réduit de TVA est passé de 5,5% à 7 % au premier janvier 2012. Les factures de l'assainissement auraient dûes augmenter d'autant.

Cependant le conseil municipal, lors de sa réunion du 5 avril 2012 a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur les factures. Les tarifs baisseront donc d'autant.

Point sur la situation financière du service de l'assainissement de notre commune.

En 2002, la politique mise en place a été de définir une redevance couvrant les dépenses de fonctionnement raisonnablement envisageables sur 15 ans. Ainsi étaient provisionnées les sommes nécessaires notamment au remplacement des pompes du poste de refoulement (leur durée de vie moyenne est de 7 ans) et le curage de la lagune, obligatoire tous les 15 ans. La redevance couvre aussi le remboursement de l'emprunt fait sur 30 ans que la commune a passé pour la construction du réseau et de la station, et de multiples autres dépenses inhérentes à ce type de service.

Depuis 2002, nous avons constaté des éléments positifs.

En effet l'emprunt que nous avons contracté étant à taux variable, s'est révélé une très bonne affaire. Nous avons remboursé des sommes moins importantes que si le prêt avait été à taux fixe. Étant données les caractéristiques de ce prêt, des financiers nous ont indiqué qu'il convenait surtout de rester sur ce type d'emprunt et de ne pas passer à un taux fixe, du moins pour l'instant...

Deuxième élément positif : le choix que nous avons fait en 2001 de tuyauteries en grès reste prometteur. Jusqu'ici, aucun incident n'est à déplorer et sa qualité est telle que nous avons pu nous passer d'hydrocurage. Donc une économie.

Troisième élément positif : nos pompes du poste de refoulement ont maintenant 10 ans. Elles ont donc dépassé leur durée de vie normale. Encore une économie. Cependant, afin d'être prêt en cas de problème, nous avons approvisionné une pompe neuve que nous tenons en stock à la cave



Pompe de rechange

Bien évidemment l'élément négatif que j'ai déjà évoqué dans des articles précédents, est la mauvaise conception de notre station d'épuration. Les rejets ne dépassent pas les normes, mais les affleurent, alors que le concepteur garantissait beaucoup mieux. La qualité des rejets est surveillée régulièrement par un service du conseil général, le SATEMA.

Il faut s'attendre à ce que nous ayons un jour à reconstruire notre station ou à la modifier profondément. Dans deux ans, cinq ans, dix ans ? On ne peut actuellement prédire une date.

Que se passerait-il financièrement si nous avions à la modifier d'ici deux ans ?

La réserve financière que nous avons accumulée depuis 2001 avec la redevance payée par les habitants du bourg est d'environ 27.000€. Comme indiqué plus haut cette somme doit servir aux grosses dépenses d'entretien : remplacement des pompes notamment et curage de la lagune. Par contre, les trois éléments positifs ci-dessous nous donnent ainsi du mou pour la modification de la station. Mais cela sera-t-il suffisant ?

En 2002 la station nous avait coûté environ 60.000€HT. La reconstruction de la station est évaluée actuellement à environ 75 000€, nous sommes donc tenus à garder une grande prudence financière.

Dernière minute : On le sait depuis plusieurs années, notre station d'épuration n'a pas les performances annoncées par le constructeur. Le 2 avril nous avons subi une première alerte significative. Le SATEMA (service du conseil général avec lequel la mairie a un contrat d'assistance) a diagnostiqué un colmatage superficiel certain des filtres à sable. Nous avons mis en place un dispositif technique provisoire afin que les filtres s'assèchent et que nous puissions faire un diagnostic plus précis dans quelques semaines. A la suite de quoi, nous verrons si notre station peut encore « tenir » plusieurs mois, voire plusieurs années.

D/ Schéma Régional Climat Air Energie

Une enquête publique a été lancée l'été dernier par l'Etat et le conseil régional sur l'air, le climat et l'énergie de la région Basse Normandie en vue d'établir le "Schéma Régional Climat Air Energie" (SRCAE). Les avis ont été recueillis jusqu'au 9 septembre 2012.

Un chapitre du projet de SRCAE concerne l'éolien.

Le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement DREAL donne tous les renseignements concernant cette consultation et permet de télécharger le projet de SRCAE ainsi que le projet éolien. Dans celui-ci, la commune de St Fulgent des Ormes est réputée pouvoir recevoir du grand éolien (mat de hauteur supérieure à 50m), et a fortiori du petit éolien (mat inférieur à 50m).

Une contrainte est attachée au grand éolien. En effet, l'éolienne doit être distante d'au moins 500m des habitations. Appliquée à St Fulgent des Ormes, cette contrainte interdit toute implantation de grandes éoliennes (mat de hauteur supérieure à 50m).

Cependant, ce rayon de 500m autour de machines implantées dans les communes voisines (Origny le Roux, St Pierre des Ormes (Sarthe), St Cosme en Vairais (Sarthe), et Igé) balaye notre commune.

En effet, selon le critère des 500m, 5 zones permettent une implantation d'éoliennes dans les communes voisines en empiétant sur St Fulgent des Ormes. Ce sont les secteurs "encadrés" par les lieux dits de :

- A. Girco, Champs Romet, le bourg de St Pierre des ormes, La Barge
- B. La Haie Marie, Les Dreuseries, la Couyère
- C. La Maison du Perche, les Logettes, les Brosses, la basse Crinière
- D. Les Vignes, la petite Roche, les Grands Bouchoux
- E. Girco, la Barge, Blanche Etoile, Beaulieu, La Trivoirerie,

Si une implantation d'éoliennes a lieu dans ces zones, elles auront automatiquement un impact visuel dans notre commune.

Nota 1 : Une fois adopté, le SRCAE définira donc officiellement les zones où des éoliennes pourront être construites par des opérateurs publics ou privés. Au cas où une municipalité ne voudrait pas d'un tel projet dans sa commune, ce sera à elle d'apporter les arguments pour le réfuter.

Nota 2 : le micro éolien (mat inférieur à 12 m) est autorisé partout moyennant une déclaration préalable de travaux en mairie.

Récemment, lors du conseil de communauté du 4 mars une délibération a été prise pour informer la préfecture de région du projet d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) sur les communes de Bellême, Saint-Martin et Sérigny.

En effet, il semblerait que la loi exclue automatiquement l'éolien de la totalité du territoire des communes dans lesquelles il y a une AVAP (anciennement ZPPAUP). La Perrière ayant depuis plusieurs années une ZPPAUP est automatiquement interdite d'éolien.

Notre conseil municipal s'était prononcé favorablement par 5 voix pour et 3 voix contre lors de son conseil du 14 septembre 2012.

E/ Déclaration des locaux à usage professionnel et commercial

Les propriétaires de locaux à usage professionnel et commercial ont reçu ces derniers temps un imprimé N° 6660-REV-K. Cette déclaration relève d'une réforme du système des impositions locales (les fameuses 4 taxes). Cette réforme a été initiée par les services des impôts nationaux du fait d'un mode de calcul actuel toujours basé sur des références obsolètes datant de 1970 et conduisant à de grandes injustices entre citoyens (qu'ils soient professionnels ou particuliers). Elle a jusqu'ici été freinée plusieurs fois. J'avais écrit un article dans mon blog à ce sujet en 2011, puis un complément en mars 2012. Actuellement, il s'agit d'une réforme qui touche uniquement les locaux professionnels (pour application en 2015). Plus tard viendra la réforme pour les particuliers.

Si l'on se réfère aux principes de cette réforme, les locaux professionnels qui sont correctement déclarés, ne devrait pas subir une augmentation de leur imposition, mais au contraire une baisse. En effet, à toutes choses égales par ailleurs, cette réforme devrait conduire à ce que les professionnels sous-imposés soient désormais correctement imposés. A recettes égales pour les collectivités territoriales, les personnes, jusqu'ici correctement imposées, devrait voir leurs imposition baisser.

Mais ça, c'est la théorie ! Il faut espérer que cela se passe bien ainsi.

F/ Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

IL constitue le recueil des risques généraux ou spécifiques, risques naturels et technologiques auxquels notre commune est exposée. Ainsi, **nous ne sommes pas à l'abri** d'une inondation, d'une rupture de la canalisation gaz qui traverse la commune, d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses, ou de conditions météo extrêmes. Ces événements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.



La Mairie, à la demande des services de l'Etat, a mis au point, à partir d'un modèle de la DDT, cette brochure. Elle liste **les risques majeurs** pour mieux se préparer à de tels événements et constitue une information préventive pour assurer une meilleure gestion de la crise.

Ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** vise, non seulement à sensibiliser la population à de tels risques, mais aussi à prescrire des consignes de comportements dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes ; il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent. **PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR**

G/ Plan local d'urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes lance l'élaboration d'un Plan Local de l'urbanisme Intercommunal qui concernera le territoire des 16 communes de la CdC.

Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUI) que va réaliser la CdC est l'outil qui remplace les Plans d'occupation des Sols actuels pour les communes qui en ont. Plus qu'un simple document qui fixe des règles de construction, l'élaboration du PLUI implique pour les élus de construire le projet de développement de l'ensemble des communes du Pays bellêmeois pour les 15 années à venir. Et de répondre à une série de questions stratégiques pour l'avenir du territoire. Combien d'habitants en plus peut-on accueillir ? Où prévoir les nouvelles constructions pour réduire la consommation des espaces agricoles, préserver la qualité de l'environnement et des paysages, minimiser les coûts de déploiement des réseaux (eau, électricité, téléphonie et haut débit...) ? Comment redynamiser les bourgs, réduire le nombre de logements vacants, faciliter le déplacement des habitants ? Quel développement économique pour le territoire ?

Parallèlement à ce PLUI, la CdC lance également la réalisation d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans l'agglomération bellêmeoise et à La Perrière. Ce document donnera plus de lisibilité aux règles à respecter par les habitants qui souhaitent construire ou effectuer des travaux dans les zones situées aux abords des monuments historiques.

Ces travaux importants seront réalisés sur une durée de 3 ans de 2013 et 2015, et la Communauté de Communes souhaite que la population soit informée et associée à ce moment clé de la préparation de l'avenir du Pays bellêmeois.

H/ LES NOUVELLES DU « SIRTOM »

Renouvellement du marché de la collecte des Ordures Ménagères

Les différents marchés pour la collecte et le traitement des OM et déchet arrivent à échéance le 31 décembre 2013. Jusqu'ici c'était la SNN qui avait la plus grosse part de ce marché. Espérons que le nouveau marché ne conduise pas à une augmentation des taxes !

Autorisation à poursuivre l'exploitation du centre d'enfouissement (CSDU) de Colonard

La fermeture définitive de la dernière cellule du centre d'enfouissement (CSDU) de Colonard devait avoir lieu le 30 avril 2013. Le CSDU de Vente de Bourse n'étant pas encore prêt, le délai a été repoussé au 31 décembre 2013. Par ailleurs une cellule ne peut être fermée que lorsqu'elle est pleine. Au rythme actuel, notre cellule ne le sera pas à cette date. Le délai sera donc encore un peu repoussé. Lorsque la cellule sera fermée, les ordures ménagères seront transférées sur le nouveau site des Ventes de Bourse (proche du Mêle sur Sarthe). Les camions de ramassage des OM ne sont pas des routiers et leur vitesse est assez limitée (même si parfois ils roulent trop vite dans nos villages) ; il est donc nécessaire qu'un quai de transfert soit réalisé à Colonard pour pouvoir charger les OM sur des camions routiers de 40 tonnes. Ce quai de transfert coûtera 1.200.000€ environ. Des subventions seront à déduire.

Centrale photovoltaïque

Les cellules d'enfouissement anciennes et comblées dégagent plusieurs hectares non aptes pour une exploitation agricole. Le SIRTOM a donc décidé de louer ces terrains à une entreprise qui installera des panneaux photovoltaïques. L'enquête publique est maintenant close et les travaux devraient démarrer en avril 2013. Leur durée serait d'un an. Bien entendu la recette de la location viendra en déduction de nos taxes.

Valorisation du bio gaz du site d'enfouissement de Colonard

Les sites d'enfouissement des ordures ménagères produisent des gaz et notamment du méthane provenant de la décomposition des ordures. Le méthane est très mauvais pour l'effet de serre. La loi obligeait donc les exploitants à le brûler. Des torchères ont donc été installées, il y a longtemps. Cela génère cependant du CO2 qui est également mauvais pour l'effet de serre, mais moins que le méthane. Ce gaz est le même que celui qui est distribué par GDF dans les réseaux de ville. Alors pourquoi brûler bêtement du gaz alors qu'on pouvait en faire quelque chose d'utile. Selon des chiffres déjà anciens, 5 % du gaz consommé au Danemark provient de la méthanisation des lisiers et des ordures ménagères, et en France quasiment zéro.

Il fallait faire quelque chose.

La fermeture du site d'enfouissement de Colonard Corubert n'empêche nullement l'exploitation du méthane qui sera produit pendant encore au moins 15 ans.

Un contrat a été passé avec la société VERDESIS. Principe : Le SIRTOM met à disposition de VERDESIS tout le biogaz issu du centre d'enfouissement. Celle-ci, après traitement, l'injecte dans 3 groupes électrogènes (composés chacun d'une turbine à gaz couplée à un alternateur). Ces groupes fournissent donc de l'électricité et inévitablement de la chaleur non convertible en électricité (principe de Carnot). L'électricité sera injectée dans le réseau d'ERDF alors que la chaleur sera donnée au SIRTOM. Celui-ci s'en servira pour traiter par évaporation les lixiviats¹.

Le volume de gaz prévu d'être récupéré sur 15 ans sera tel que les groupes installés pourront avoir une puissance électrique totale de 600 KW (815 CV).

Rendement de l'installation : les 100% de biogaz seront transformés en environ 33% d'électricité et 43% de chaleur. Cette dernière traitera un peu moins de la moitié des lixiviats.

Production attendue : 4,5 gigawatt.heure (GWH) d'électricité par an pendant les premières années. Ensuite elle baissera jusqu'à 1,7 GWH au bout de 15 ans.

Pour le SIRTOM, l'enjeu est de taille puisque la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) passera de 24€ la tonne à 15€ la tonne dès le premier KWH fourni. 13.000 tonnes d'ordures ménagères annuelles nous ferait une économie de :

$$(24-15) \times 13.000 = 117.000\text{€}$$

I/ INCIVILITES ET DELIT

Lors de sa séance du 15 février dernier, le conseil municipal a décidé de publier dans le bulletin municipal les incivilités de toutes natures que nous avons à déplorer sur notre commune. Par ce porté à la connaissance des habitants, le conseil municipal tient à signifier qu'il est de notre devoir de dénoncer de tels actes et qu'il ne s'agit pas de s'y résigner par fatalité ou impuissance. Par ailleurs il a été décidé de communiquer ces actes à la gendarmerie, qu'il y ait dépôt de plainte ou non.

Ainsi, en 2012 nous avons eu **à déplorer** :

- le vol d'un sapin qui avait été installé par des bénévoles au nom de la mairie au carrefour de la D274 et du chemin de Beaulieu. Ce vol a été commis juste avant Noël.
- Une tentative d'effraction du local du cantonnier avec détérioration du verrou. Cette effraction a été commise la dernière semaine de 2012

¹ Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

CEREMONIE « JUSTES PARMIS LES NATIONS »

Le dimanche 21 octobre 2012 à 11 h 00 a eu lieu la remise à titre posthume de

La Médaille et du Diplôme de Justes parmi les Nations à

Albert et Juliette CHAUSSÉE

représentés par leurs enfants Ginette, Jean-Claude et Albert pour avoir aidé, protégé et sauvé à leurs risques et périls, Irma NAOUN de la barbarie nazie.



Cette cérémonie s'est déroulée à la salle des fêtes qui porte dorénavant leur nom.



Histoire du sauvetage

En 1942, **Albert et Juliette CHAUSSÉE** exploitaient leur ferme à St Fulgent des Ormes au lieu-dit la Giletterie.



Le père d'Irma, Messoud NAOUN, de santé fragile est soigné par Sœur Andrée à l'hôpital Saint Joseph à Paris. Celle-ci favorise le placement de deux des filles de Messoud NAOUN dans deux fermes de l'Orne. C'est ainsi que Irma, 10 ans, est accueillie chez les CHAUSSÉE. Albert et Juliette ont 4 enfants : Juliette, Ginette, Jean-Claude et Albert. Irma choyée fait partie de la famille.



Elle va à l'école, passe son certificat d'études en mai 1943. Monique TRUDELLE, fille des instituteurs à l'époque en témoigne. Pour ne pas éveiller les soupçons, Irma va à l'église avec sa famille d'accueil. Elle est présentée comme une petite fille éloignée de Paris car tout fait défaut dans la capitale.

Parfois, Irma a la visite de ses parents, qui repartent avec des victuailles données par la famille CHAUSSÉE.

Irma se souvient du passage de soldats allemands, venus chercher de la nourriture à la ferme.

Mme NAOUN vient reprendre sa fille au début de 1945. Irma et la famille CHAUSSÉE ont beaucoup de chagrin. Ginette CHAUSSÉE, épouse PELLETIER, se souvient de l'arrivée d'Irma, qu'elle a considéré comme sa grande sœur.

La famille CHAUSSÉE a accueilli Irma, sachant qu'elle était juive, afin de la protéger et de la sauver.

« Justes avec le cœur » Edith Gorren 2008





Cérémonie de la remise de la Médaille et du Diplôme de Justes

La salle des fêtes de la commune était pleine et les nombreuses personnes qui ne purent rentrer pouvaient néanmoins suivre la cérémonie et entendre les discours au travers des haut-parleurs installés par Yves Cohin sous les chapiteaux recouvrant la terrasse.



En plus des nombreux assistants, on notera la présence d'anciens membres du conseil municipal, des membres actuels et des personnalités de la communauté des communes, du département, de la région et de la préfecture.



Pour ceux qui étaient là, pour ceux qui n'ont pu venir, pour tous les autres aussi, voici une rétrospective du déroulement de la cérémonie et les textes des quatre discours prononcés par les représentants officiels. Volontairement et par respect pour eux, les textes personnels des représentants des deux familles ne sont pas publiés ici.

Ce fut un grand moment de silence, de respect, d'écoute attentive et respectueuse de cette évocation de l'Histoire douloureuse de la guerre et de l'histoire de la rencontre exemplaire et chargée d'amour de ces deux familles : la juive et la paysanne, que rien n'avait prédestiné à ce qu'elles se rencontrent.

Les émotions étaient à fleur de peau, et plus d'une larme a coulé.

Ce fut ensuite un moment d'échanges entre les participants.



Laurent Froidevaux : maire de la commune d'accueil

*Monsieur le Représentant de l'Etat d'Israël,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sous-préfet,
Madame la députée,
Madame la sénatrice,
Monsieur le conseiller général,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,*



Je vous remercie d'être présent pour cette cérémonie importante et chargée d'émotion.

Nous sommes réunis aujourd'hui à la demande de M. Pierre Osowiechi, président du Comité français de Yad Vashem, qui m'a proposé, comme cela se fait souvent, de voir notre mairie organiser cette cérémonie : la remise, à titre posthume, de la Médaille et du Diplôme de "Justes parmi les Nations" à Juliette et Albert Chaussée. C'est avec plaisir et détermination que j'ai accepté cette tâche, avec l'approbation unanime du conseil municipal.

Il y a soixante-dix ans, en 1942, à Saint-Fulgent-des-Ormes, Juliette et Albert Chaussée acceptaient de recevoir au sein de leur famille, dans leur ferme de la Gilletterie, Irma Naoun, une petite fille juive de douze ans, afin de la soustraire à la barbarie nazie. Acte désintéressé malgré les risques encourus, acte de courage. C'est ce désintéressement et ce courage qu'honore aujourd'hui l'Etat d'Israël par sa plus haute distinction civile.

Les parents d'Irma résidaient à Paris. Son père, Messoud Naoun y est marchand des quatre-saisons. Il est titulaire d'une pension d'invalidité de la Guerre 14/18 qui permet à la famille de vivre lorsque les Juifs sont interdits d'activité. Prévoyant la menace qui pèse sur ses coreligionnaires, il ne se déclare pas à la Préfecture et refuse que sa famille porte l'étoile jaune. La famille se compose de huit enfants. Irma et sa sœur Chantal sont parmi les plus jeunes.

En novembre 1942, leur sœur aînée accompagne Irma et Chantal à Nogent-le-Rotrou. Irma est accueillie en toute connaissance de cause au sein de la famille Chaussée, à la Gilletterie. Chantal, à la ferme voisine de la Blotrie, dans la famille Label.

Albert et Juliette Chaussée ont eu quatre enfants : Juliette (aujourd'hui décédée), Ginette, Jean-Claude et Albert, présents parmi nous aujourd'hui. Irma s'intègre à la famille où elle est choyée. Elle va à l'école, dans cette classe où nous sommes aujourd'hui, passe son certificat d'études en mai 1944. Monique Trudelle, ici présente, fille des instituteurs de l'époque, se souvient et témoigne. D'autres personnes, comme Suzanne Pierre et Albert Bodet, ici présents, et bien d'autres, étaient élèves dans cette école : ils se souviennent également d'Irma. Mais ils ignoraient qu'elle était juive. Le secret était bien gardé. Irma est présentée comme une petite fille qu'on a dû éloigner de Paris pour cause de ravitaillement difficile. Il n'y a pas de compensation financière. Lorsque Mme Naoun revient chercher ses filles au début de 1945, Irma et la famille Chaussée éprouvent beaucoup de chagrin.

C'était il y a soixante-dix ans. D'aucuns pourraient déplorer qu'on ressasse un peu trop ce passé trouble dû à la barbarie nazie, qu'on rabâche une histoire ancienne, certes douloureuse, mais qu'il convient de regarder le futur plutôt que s'enfermer dans le passé.

Or, si l'on revient sur ces événements,

- c'est parce que cette cérémonie met l'accent sur la nécessité de notre Devoir de Mémoire.

- c'est parce qu'il nous revient aussi de transmettre le "Respect de l'Autre", car les germes de cette histoire ancienne sont malheureusement toujours d'actualité.

Ce qui a fait le lit du nazisme, c'est, en grande partie, la haine de l'autre, la haine de l'étranger. Ce racisme n'était pas l'apanage du nazisme puisque le régime de Vichy avait anticipé, préparé puis renforcé, bien souvent, les mesures antijuives concoctées par les nazis¹.

La haine reste aujourd'hui un problème : des groupes s'acharnent à la distiller au point qu'elle transparait régulièrement dans nos médias. Trop, à mon sens, car cela renforce et développe ces sentiments de rejet de "l'autre".

¹ *Paroles d'étoiles. Mémoire d'enfants cachés 1939-1945. Libro 2002. P. 10*

De nos jours, le juif est un peu moins vilipendé, certes, mais il a été remplacé par l'arabe, le musulman, le rom. Ce refus de l'étranger, de l'autre, ne se manifeste pas seulement dans les grandes villes, il atteint désormais nos petits villages. Si les "étrangers" sont pourtant rares dans nos campagnes, ce n'est pas le moindre paradoxe. En réalité, nous le percevons tous les jours dans nos territoires ruraux. Il suffit d'allumer la télévision, de feuilleter nos journaux : ils sont là, nombreux, perturbateurs, délinquants. Quasiment le même phénomène que dans les années trente, lorsque les juifs étaient montrés du doigt et accusés de tous les maux. Et la peur, souvent irraisonnée, s'installe, s'étend, et nous conduit à rejeter l'autre. Ce sont ces comportements qui alimentent le terreau de la barbarie qui nous menace.

Juliette et Albert Chaussée possédaient cette intelligence du cœur. Ils ont eu le courage d'accueillir Irma comme si c'était leur fille à une époque où les juifs étaient méprisés, avilis et massacrés. Qu'aurions-nous fait en pareilles circonstances ? Que ferions-nous aujourd'hui pour reconnaître l'étranger ?

Irma et Chantal Naoun, Juliette et Albert Chaussée ne sont plus, mais leurs enfants, leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants sont aujourd'hui dans cette salle. Ce sont des témoins qui nous invitent à nous souvenir.

En conclusion, je citerai une phrase prononcée par un père de famille juif, que j'ai connu lorsque j'étais adolescent. C'était un ami de longue date de mon père. Le jour où lui-même et toute sa famille ont été embarqués dans le camion qui allait les conduire à Drancy, il a dit à ses enfants : "Que jamais la haine n'entre dans vos cœurs". Ils sont restés deux ans, je crois, à Drancy. Miraculeusement, ils ont fini par être libérés.

Avant de passer la parole à M. Pierre Osowiechi, je précise qu'à la fin de la cérémonie, nous dévoilerons la plaque qui baptisera désormais notre salle des fêtes : "Salle Albert-et-Juliette-Chaussée". En souvenir de cet acte de courage et de solidarité, et pourquoi pas, d'amour de l'autre dans l'acceptation de la différence.

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié.

Je vous remercie.

M. Pierre Osowiechi : vice-président du comité français de YAD VASHEM, et co-organisateur de la cérémonie



Préambule

Il fait chaud, très chaud dans ce mois de juin 1940, c'est l'exode, la France est sur les routes, lorsqu'une voiture surchargée s'arrête devant la cour d'une maison de Crocq, près d'Aubusson en Creuse.

A l'intérieur, ses passagers, un couple d'une cinquantaine d'années, une jeune femme et son bébé, sont exténués et désespérés.

De la maison sortent à leur rencontre une dame et une jeune fille. Voyant l'enfant la dame dit : « il y a un bébé, il faut lui donner du lait ». La jeune fille court chercher ce lait et fait boire l'enfant.

La cour de la maison était celle du sabotier, la voiture était le taxi de mon grand-père, la jeune fille a aujourd'hui 92 ans, la jeune femme était ma mère et je suis cet enfant.

Ainsi commença, dans ce petit village de la France profonde l'odyssée du sauvetage de ma famille, dont le seul crime était d'être juive et qui me permet d'être devant vous aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Monsieur le Représentant de l'Etat d'Israël

Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet,

Mmes et Mrs les Elus

Mmes et Mrs les Ayant-droits des Justes que nous saluons avec respect

Mmes et Mrs et Vous les Enfants.

Le Comité Français pour Yad Vashem, laïque et républicain, que j'ai l'honneur de représenter, bénéficie du seul soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Il fait donc appel à la générosité du public pour financer ses missions. Missions dont vous trouverez les caractéristiques dans les brochures qui vous sont réservés, ainsi que le récit du sauvetage d'Irma Naoun.

Aujourd'hui en son Nom, je souhaite par quelques mots préciser ce que représente Yad Vashem et le sens de cette cérémonie en hommage aux 'Justes parmi les Nations'.

Yad Vashem : un nom tiré du chapitre V du Prophète Isaïe

« et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés »

Le Mémorial des Héros et des Martyrs de la Shoah édifié sur le Mont du Souvenir à Jérusalem, en 1953, a plusieurs missions :

1. *Perpétuer le souvenir des six millions de Juifs assassinés par les Nazis et leurs collaborateurs de 1933 à 1945.*
2. *Honorer tous les actes d'héroïsme, de révolte et de sauvetage se rapportant à l'holocauste de la 2ème guerre mondiale.*
3. *Enseigner aux générations suivantes cette histoire comme " une balise d'avertissement contre l'antisémitisme, la haine et les génocides à travers le monde ".*

C'est un lieu exceptionnel. On y découvre la profondeur et la dimension du désastre, la destruction du judaïsme européen; on y médite sur la barbarie dont les hommes sont capables.

On y voit toute l'histoire de la Shoah :

Les noms des principaux lieux d'extermination sont inscrits dans sa crypte et, notamment, le camp du Struthof, en Alsace en France, seul camp d'extermination hors d'Allemagne et de Pologne doté d'un four crématoire.

Les places et monuments célébrant les héros des ghettos et les partisans.

Les murs de pierre où sont gravés les noms de plus de cinq mille communautés juives anéanties.

On y découvre aussi Le bouleversant Mémorial dédié au un million cinq cent mille enfants assassinés. C'est, également, un centre international de recherche et d'enseignement où travaillent des centaines de chercheurs et d'historiens du monde entier.

Enfin, c'est le lieu où l'on rend hommage aux « Justes parmi les Nations »

Nous voilà donc au coeur du sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Qui sont donc ces "Justes parmi les Nations" ?

Au moment où se déroulait la Shoah, quand la majorité des Européens gardaient le silence sans intervenir, alors que d'autres collaboraient activement avec les Nazis, des personnes, non juives, choisirent de sauver des Juifs en danger, au péril de leur vie.

L'Etat d'Israël, créé par les Nations Unies en 1948, et Yad Vashem décidèrent en 1963 de leur rendre hommage et de leur attribuer le titre de "Justes parmi les Nations".

Ce Titre de "Juste parmi les Nations" est la plus haute distinction civile de l'état d'Israël, Il est la traduction d'une expression hébraïque utilisée, dès l'Antiquité, dans le Talmud, recueil du Droit Civil et Religieux du Judaïsme, pour qualifier les "Non-Juifs vertueux, oeuvrant avec compassion et Justice".

Au 1er janvier 2012, 24.355 « Justes parmi les nations » ont été ainsi recensés de par le Monde. Parmi eux 3.645 Justes de France, dont 26 dans votre département.

Si durant cette triste période, des français ont collaborés et participés avec les allemands à ces « crimes contre l'Humanité », il en fut un grand nombre qui aidèrent ceux qui étaient pourchassés pour le seul crime d'être " Nés Juifs" et qui, pour aller encore plus loin dans l'avisement et après avoir été, au moyen-âge, affublés de 'La Rouelle', furent spoliés, humiliés, exclus, mis au ban de la Nation par le "Statut des Juifs" et de plus estampillés d'une "Etoile Jaune".

En France 76.000 juifs, dont 11.400 enfants, furent déportés. Seuls 2.550 revinrent ; aucun enfant ne se trouvait parmi eux.

Malgré ce lourd tribut payé à « la SOLUTION FINALE », C'est grâce à l'engagement et au courage de ces français et françaises du refus, que de nombreux Juifs de France furent ainsi protégés et sauvés.

Nous en sommes les témoins et ne les remercierons jamais assez.

A Jérusalem « l'allée des Justes », avec ses milliers d'arbres et le Mur des Justes avoisinant, rappelle leurs Noms. A Paris au Mémorial de la Shoah, les noms des Justes de France sont gravés dans une même allée. Au Panthéon depuis le 18 janvier 2007, les « Justes de France » restés inconnus sont collectivement honorés, au même titre que les autres Grands Hommes de la Nation. Une journée nationale dédiée à la Mémoire des Victimes de la Collaboration et d'hommage aux Justes de France a été instaurée, le dimanche qui suit la date anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942.

Leurs actions courageuses de "cette armée du coeur et des bras ouverts" démontrent que les héros ne sont pas uniquement ceux des grandes batailles, mais qu'il y a eu des gens qui, au péril de leur vie et sans rien demander en retour, surent résister et tendre la main à ceux qui étaient persécutés, c'est aussi l'honneur de la France et je suis fier de rendre hommage à ces héros ignorés.



A la demande de Mme Irma Naoun, le 11 mai 2011, cette Nomination de "Juste Parmi les Nations" a été attribuée à Juliette et Albert Chaussée, leurs noms seront désormais gravés dans le Mur des Justes à Jérusalem et à Paris.

Mais Juliette et Albert Chaussée sont allés bien au-delà du sauvetage de Irma, ils lui ont assuré, malgré les dangers de l'occupation allemande, un quotidien affectueux, lui ont donné un foyer et, surtout, permis de fonder une famille. Vous êtes, VOUS, leurs enfants et petits-enfants leur plus belle victoire contre la barbarie nazie. Vous êtes aussi l'avenir de la France, cela n'en donne que plus de valeur, non seulement à la démarche d'Irma Naoum mais aussi aux actes de compassion, de refus et surtout d'exemple que Juliette et Albert Chaussée ont démontré.

Nous savons que le comportement exemplaire des époux Chaussée n'est pas unique que d'autres familles de St Fulgent des Ormes, à l'exemple du couple Label, ont accueillis et protégés des enfants juifs. Elles mériteraient grandement de figurer sur le Mur des Justes, pour peu que des témoins se manifestent. Souhaitons que l'écho de cette cérémonie, comme le pérenniser le dévoilement de la plaque commémorative nous aide à réparer ce manquement.

Et le Comité Français Yad Vashem, et moi-même, serions très honorés si St Fulgent des Ormes rejoignait la soixantaine de localités qui font déjà partie du "Réseau des Villes et Villages des Justes de France"

Winston Churchill a dit :

"Vous souvenir du passé pour forger l'avenir"

Je suis, nous sommes, la dernière génération des témoins de cette tragique et effroyable époque et, d'ici quelques années, nos mémoires seront muettes car nos voix se seront tues.

C'est pourquoi en honorant Juliette et Albert Chaussée pour leur courage devant l'Oppression et le Déni de l'Etre humain, nous portons témoignage non seulement du Devoir de Mémoire mais aussi du droit à la Mémoire, afin que les générations futures soient averties du danger de l'intolérance, du racisme, de l'antisémitisme, du négationnisme et de l'amalgame ; pour qu'elles restent vigilantes, car, et nous le constatons tous les jours, il ne suffit pas de dire : " Plus Jamais Ça ".

Si nous l'oublions, l'odieux attentat meurtrier de l'école juive de Toulouse et l'agression sanglante de jeunes juifs à Villeurbanne sont là pour nous le rappeler. Dans ces actes haineux et barbares ce sont, au delà de la communauté juive et de la diabolisation de l'Etat d'Israël, les forces vives de la République et notre Démocratie qui sont menacées.

Tout à l'heure, vous allez entendre "Nuit et Brouillard" de Jean Ferrat. De ce chant je n'en retiendrai que ces deux vers :

« Je twisterai les mots s'il fallait les twister

Pour que les enfants sachent qui vous étiez »

Habitants de l'Orne et d'ailleurs, Ulmofrogentins, Ulmofrogentines nous sommes convaincus que vos aînés ont su vous transmettre ces vertus de courage et de respect de L'AUTRE, à travers Vous nous les en remercions et sommes sûrs que vous en ferez bon usage.

Nous remercions également Mr Laurent Froidevaux votre Maire, son Conseil Municipal, Mme Bernadette Rotrou et Marie-Noëlle de leur active et efficace collaboration, pour avoir bien voulu mettre à notre disposition cette belle salle, et les moyens nécessaires à la haute tenue de cette cérémonie.

Et, puisque nous en sommes déjà aux remerciements, merci de votre présence et de votre attention.

Mme Nathalie GOULET, sénatrice de l'Orne s'exprime à son tour pour apporter un témoignage personnel et montre à l'assistance, avec émotion, l'étoile jaune qu'a portée son propre père.



LE BADGE



Des enfants de la famille Chaussée donnèrent lecture du poème : "le badge"

On m'a donné un badge
Quand j'étais un enfant
On m'a donné un badge
Ce que j'étais content

Je l'ai cousu ce badge
A la place de mon coeur
Je l'ai cousu ce badge
Sur mon plus beau
vêtement

Il était beau ce badge
Jaune et bordé de noir
Il était beau ce badge
Comme un astre
vraiment

La forme d'une étoile
A six branches de
surcroît
La forme d'une étoile
Un mot écrit dedans

Un mot de quatre lettres
En caractères gras
Un mot de quatre lettres
tordues comme des
serpents

On avait marqué **Juif**
Au centre lisiblement
On avait marqué **Juif**
Sur mon coeur de sept
ans

C'est un drôle de cadeau
Qu'on m'avait offert là
C'est un drôle de cadeau
Un passeport étranger

J'ai failli aller loin
Là où d'autres sont allés
J'ai failli aller loin
Et partir en fumée



Je l'ai toujours sur moi
Ce badge en cas de malheur
Je l'ai toujours sur moi
Gravé au même endroit

Je n'en porte jamais d'autre
Bien qu'on ne le voie pas
Je n'en porte jamais d'autre
C'est le seul qui me va

C'est dans cette intention
Qu'on me l'avait donné
C'est dans cette intention
Moi que je l'ai gardé

ALBERT PESSES

Monsieur Elad RATSON : représentant de l'Etat d'Israël



Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Conseiller général,
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,
Monsieur le Vice-Président du Comité français pour Yad Vashem,
Chers amis,

Il y a 67 ans, André Malraux nous disait que La vraie civilisation,... la part de l'homme que les camps ont voulu détruire, avait triomphé de la vraie barbarie.

Au moment de leur libération, les survivants des camps, connurent des jours de bonheur, mais aussi de tristesse. Alors qu'ils sortaient de l'enfer, beaucoup de leurs camarades étaient emmenés par les SS et agonisaient sur les routes d'Allemagne. Les évacuations forcées, et les marches de la mort, cherchaient à supprimer les témoins de cette abomination.

Au mois de janvier 2007, la France a rendu un vibrant hommage aux Justes parmi les Nations.

Jacques Chirac, alors Président de la République, et Simone Veil, Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, ont introduit les Justes de France au cœur du Panthéon.

Ce jour-là, le courage et la noblesse d'âme de ces héros, humbles et discrets, ont été reconnus à leur juste valeur.

Durant la Seconde guerre mondiale, alors que les ténèbres régnaient sur l'Europe, les Justes de France ont eu le courage de braver l'autorité injuste.

Au péril de leur vie et de celle de leur famille, ils ont mobilisé leur âme, leur cœur, et leurs forces, pour sauver des Juifs.

Certains ont trouvé la mort en voulant préserver la vie.

Très souvent, les Justes considèrent ce qu'ils ont fait comme étant naturel. Parfois, ils disent même, qu'ils auraient pu en faire davantage.

Mais par leurs actes, ils n'ont pas seulement sauvé des innocents ; ils ont également sauvé la dignité humaine, et l'honneur de la France.

Je tiens également à saluer tous les justes anonymes et la Résistance française et juive qui ont permis aux trois quarts de la communauté Juive de France d'échapper aux griffes nazis.

Dans le Talmud il est écrit : **Quiconque sauve une âme, sauve l'univers tout entier.**

Chers amis,

Le peuple juif n'oubliera ni, les bourreaux, ni leurs collaborateurs.

Il se souviendra à jamais de ces Justes, êtres exceptionnels, lumières des nations.

Les Justes nous rappellent que le courage se trouve surtout chez des êtres ordinaires qui ont accompli des actes extraordinaires.

Pour la mémoire des morts sans sépultures, pour l'honneur des Justes parmi les Nations, mais aussi pour préserver notre avenir, il nous incombe de perpétuer le souvenir de cette tragédie humaine.

On ne bâtit rien de bon, sur l'oubli ou le mensonge, et la mémoire est indispensable à l'homme pour construire son futur.

La Médaille de Justes parmi les Nations, est la plus haute distinction de mon pays. Il ne s'agit, ni d'une récompense, ni d'une décoration, mais simplement d'un témoignage de gratitude et de reconnaissance éternelles.

Au nom de l'état d'Israël, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, j'ai le grand honneur de remettre la Médaille de Justes parmi les Nations, à titre posthume, à Albert et Juliette CHAUSSEE pour avoir sauvé Irma NAOUN.



Chers Justes, nous vous sommes à jamais reconnaissants de ce que vous avez accompli, au péril de votre vie.

Vous nous donnez la force de croire en cette humanité.

Merci à vous du fond du cœur.

Ginette Chaussée, au nom de sa famille, fait une allocution de remerciement et les enfants donnèrent lecture du poème : "Les justes".



Les deux petites-filles d'Irma Naoun prirent alors la parole pour remercier la famille du couple de sauveteur et retracèrent avec émotion quelques souvenirs de leur grand-mère.

En grand silence et émue, l'assistance écouta le chant "Nuit et Brouillard" de Jean Ferrat.



Monsieur Jean-Christophe MORAUD, Préfet de l'Orne, prononça l'allocution de clôture



*Monsieur le représentant de l'Etat d'Israël,
Monsieur OSOWIECHI, vice-président du Comité Français pour Yad Vashem,
Madame le député,
Madame le sénateur,
Monsieur le conseiller général,
Monsieur le maire,
Ginette, Jean-Claude, Albert CHAUSSÉE et à travers vous Albert et Juliette, vos parents, Madame POITEVIN, fille d'Irma NAOUN, Mesdames, Messieurs,*

Etre convié à cette cérémonie de remise de la Médaille et du Diplôme de Justes parmi les Nations à Albert et Juliette CHAUSSÉE est un moment très particulier chargé de fierté bien sûr mais aussi d'émotion.

Comme beaucoup, je n'ai pas vécu la seconde guerre mondiale que mon premier métier m'a conduit à étudier, bien connaître et c'est la première fois que je rencontre Yad Vashem qui distingue depuis près de 60 ans parmi le bataillon des anonymes ceux "qui auraient pu se tenir bien tranquilles" selon le mot de Joseph KESSEL mais qui ont eu le courage d'ouvrir leurs portes aux pourchassés lorsque d'autres dénonçaient, chassaient ou tournaient le dos, avec froideur et indifférence.

Enfin, comme représentant de l'Etat, ce jour me confronte directement à l'histoire de mon pays et précisément à des heures sombres de l'Etat.

C'est l'occasion de regarder en face un pan d'histoire, un pan de ce passé qui ne passe pas.

La communauté juive française comptait un peu plus de 320 000 personnes en 1940. 76 000 ont été déportées et moins de 4 % d'entre eux sont revenus. Aucun des 11000 enfants déportés n'a survécu.

Cette élimination méthodique qui a frappé toute l'Europe, jusqu'aux derniers jours a été rendue possible parce que des machines administratives, policières s'y sont prêtées. Ici, c'étaient des gauleiter et des administrateurs nazis, là, chez nous, l'Etat français de Vichy qui s'appuyait sur un appareil politico-administratif issu de la IIIème République.

La famille NAOUN n'aurait pas placé deux de ses filles, dont Irma, dans des fermes ornaïses s'il n'y avait pas eu dès 1941 la promulgation en deux temps d'un statut des juifs - textes validés par le Conseil d'Etat - si le protocole de cesser le feu entre la France et l'Allemagne en juin 1940 n'avait prévu de livrer à l'Allemagne nazie les opposants politiques aux régimes allemands, autrichiens et espagnols résidant alors sur le territoire national, si des forces de l'ordre de la Préfecture de Police et de la sûreté n'avaient été mises à contribution dès 1941 pour recenser les juifs et constituer des fichiers...

Oui, le comportement des institutions en France – de l'Etat – a été odieux ; mais celui des individus a été souvent moins ignominieux qu'on ne le pense, que l'on ne l'a dit !

Prenons ici l'exemple la rafle du Vel d'Hiv à l'été 1942 : les allemands avaient fixé l'objectif à 24.000 personnes – au vu des fichiers constitués par l'administration française. Au total, près de 13.000 personnes ont été conduites au Vel d'Hiv – même une était de trop – en raison des fuites, mises en gardes, de dos tournés des agents de la Préfecture de Police, de mises à l'abri chez les voisins, même au dernier moment. Les allemands ont été si effarés de ce résultat qu'ils ont entouré les autres rafles de précautions et surtout ils les font exécuter par des services spécialisés, qu'ils ont formé de zélés collaborateurs, plus sûrs.

Là, c'est Albert et Juliette CHAUSSÉE qui sachant la confession de la petite Irma ont bravé les risques en ouvrant leur porte et leur coeur pour sauver les enfants d'une famille pourchassée.



Ils étaient ouvriers, paysans, fonctionnaires, hommes d'église, croyants ou farouchement laïcs, ils vivaient en ville ou à la campagne. On connaît aujourd'hui 3.500 "justes" en France mais leurs noms figurent dans un livre et sur le mur d'honneur du jardin des Justes que Yad Vashem n'entend ni refermer, ni cesser de construire.

Albert et Juliette CHAUSSÉE qui avaient déjà plusieurs enfants, par ce geste simple n'ont rien calculé ; ils ont bravé les interdits et ont incarné des valeurs de justice, de tolérance et d'humanité.

Ces paysans ornaïses anonymes ont tranquillement incarné l'honneur de la France et nous ont transmis par-delà leur disparition, le respect des droits et de la dignité de chacun en assurant à la petite Irma une vie heureuse à

l'abri lorsque sa famille éprouvait la peur, la faim.

Pour ceux qui sont tentés de s'interroger sur les valeurs de la République, il en est assurément une qui me vient à l'esprit aujourd'hui, s'agissant de Juliette et d'Albert CHAUSSÉE. C'est la troisième de notre devise, celle que la IIème République a imposée en 1848 : la fraternité.

Cette vertu est finalement embarrassante : elle est plus large que la notion de solidarité, elle est également plus profonde car elle touche à l'intimité des relations frère-soeur... Or, c'est bien de cela dont il s'est agi dans la ferme des Champs-Romet à SAINT FULGENT DES ORMES entre Juliette, Ginette et Irma et entre

Juliette CHAUSSÉE, la maman et Irma... la "petite dernière" des filles dont elle eut tant de peine à s'en détacher à la Libération.

Soyez fière, famille CHAUSSÉE, moins peut-être de cette distinction car le véritable courage est souvent tranquille et discret mais plus pour avoir dans votre famille, grâce à vos parents, incarné cette vertu républicaine, la fraternité.

Mais, soyez fiers bien sûr de cette distinction rare et si particulière car comme l'a dit Simone VEIL, "en honorant ceux qui ont refusé de se plier à la fatalité de la volonté exterminatrice de l'idéologie nazie, la médaille des Justes contribue à rétablir l'Histoire dans sa vérité" et au-delà, l'honneur de notre pays, la France.

Permettez-moi de clore mon propos en remerciant le comité français Yad Vashem qui oeuvre pour que la mémoire se perpétue au-delà même de l'existence de Juliette et d'Albert CHAUSSÉE. Votre travail archéologique de recherche de cette "armée des ombres" est essentiel, car la reconnaissance que nous devons à l'endroit de ces anonymes dont la conduite fut exemplaire parce qu'ils écoutèrent leur conscience d'homme et parce que le respect des droits et de la dignité de leur semblable était une évidence, est un impératif moral et une nécessité collective.

Je vous remercie.

L'assistance fût invitée à passer sous les chapiteaux afin de dévoiler la plaque baptisant notre salle des fêtes "Salle Albert et Juliette Chaussée".

En guise de souvenir les enfants et quelques plus grands reçurent des morceaux du ruban tricolore.



La venue d'un représentant officiel de l'ambassade d'Israël représente des risques. Remerciement à la gendarmerie en uniforme et en civil pour son efficacité afin d'assurer la sécurisation des lieux et pour sa discrétion.



Après toutes ses émotions tout le monde se retrouva autour du verre de l'amitié.

Merci à tous ceux du conseil municipal et autres qui ont activement participé à la préparation de cette cérémonie.



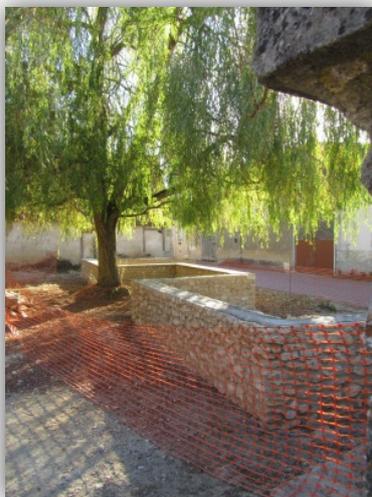
I-b/ REALISATIONS MUNICIPALES

Construction d'un muret et d'un parking

Suite à la vente du bâtiment RV sis au 2, rue des collines du Perche, et conformément à l'accord passé avec l'acheteur, nous avons construit un mur de séparation mitoyen. Mitoyen signifie que le mur a été construit sur la limite de propriété et non en retrait et que son coût a été partagé par moitiés égales entre les deux propriétaires : l'acheteur et la commune.

Il s'agit d'un mur de bonne qualité et moellons et pierres de taille sur le dessus. C'est une construction esthétique et durable. Par comparaison, la terrasse de la salle des fêtes a été réalisée en parpaing, il y a une dizaine d'années. Un examen attentif montre qu'elle vieillit mal.

Nous avons intégré à cette construction un parking dont le coût a été supporté entièrement par la commune.



III/ VIE COMMUNALE

RENCONTRES FESTIVES : GALETTE DES ROIS, REPAS DES ANCIENS,
DECORATIONS DE NOËL.

LA GALETTE DES ROIS : LE 23 FEVRIER 2012



REPAS DES ANCIENS : LE 11 NOVEMBRE 2012



Le repas 2012 fût probablement le meilleur qu'on a pu déguster depuis 11 ans. Les éloges ont été unanimes, tant sur la présentation que sur la finesse des plats. Il est vrai que le restaurant "Ma Maison" de Neuchâtel en Saosnois est réputé pour sa très bonne cuisine ; mais nous n'osions pas les solliciter car nous avons peur que cela soit trop cher. Eh ! bien pas du tout. Pour un repas de groupe la note a été très abordable pour une très haute qualité.



Merci au restaurateur !

La visite du musée du chanvre à la maison de la ruralité à St Rémy du Val a terminé agréablement la journée. Peu d'entre nous l'avait visité auparavant, et même si quelques-uns de nos anciens connaissaient bien la culture du chanvre, nous avons tous appris quelque chose !



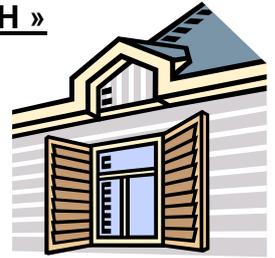
DECORATION DU BOURG POUR LES FETES DE NOËL



III/ INFORMATIONS PRATIQUES

A/ OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « OPAH »

Comme lors de la période 2001-2004 une OPAH est lancée **2012 - 2014** sur le territoire de notre CDC. Cette fois-ci le public visé est un peu différent. Cette opération s'adresse principalement aux propriétaires de leur logement dont les revenus sont modestes, pour les travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie et / ou le maintien à domicile des personnes âgées.



Un dépliant explicatif est à disposition à la mairie.

B/ VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

➔ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

1^{ère} demande carte sécurisée plastifiée :

Pièces à fournir

- ♦ 2 photos aux nouvelles normes de dimensions 3.5 x 4.5 cm sans sourire
- ♦ copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la Mairie de naissance)
- ♦ livret de famille
- ♦ justificatif de domicile

Validité 10 ans. Délai d'obtention 2 à 4 semaines.

Renouvellement carte sécurisée plastifiée :

Pièces à fournir :

- ♦ 2 photos aux nouvelles normes de dimensions 3.5 x 4.5 cm sans sourire
- ♦ livret de famille
- ♦ justificatif de domicile
- ♦ ancienne carte sécurisée

Validité 10 ans. Délai d'obtention 2 à 4 semaines.

☞ En cas de perte vol etc.... de votre carte sécurisée prévoir un timbre fiscal à 25 € qui sera joint au dossier pour refaire une nouvelle carte. (Les pièces à fournir sont les mêmes que pour un renouvellement)

➔ PASSEPORT :

Depuis le 1er janvier 2010 les demandes de passeports ne se font plus dans la Mairie du domicile mais dans une Mairie disposant d'une station de recueil et de délivrance des passeports biométriques. Les communes les plus proches sont Mortagne au Perche, Rémalard et le Theil sur Huisne et Mamers.



➔ AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE :

A demander en Mairie, présenter la Carte Nationale d'identité du mineur.

➔ ACTE DE NAISSANCE :

Demande à effectuer à la Mairie du lieu de naissance, par simple courrier (prévoir une enveloppe timbrée pour le retour + copie de votre CNI) ou demander par Internet sur le site : <http://www.acte-etat-civil.fr/>

C/ PAPIERS A CONSERVER

Pour ceux qui ont internet : « Service-Public.fr »

Mise à jour le 20.02.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Principe

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature. Les durées indiquées sont des durées minimales pendant lesquelles il est prudent de garder les documents papier et ceux transmis au format numérique. Les indications fournies ne sont pas exhaustives et ne recouvrent pas tous les cas de figure : une facture d'achat pourra être utilisée en justice pour prouver un paiement contre un fournisseur (prescription de 2 ans) ou un achat contre un commerçant (prescription de 5 ans).

Assurance

Tableau 1 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves de règlement	2 ans	
Contrat d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Dossier "dommages corporels"	10 ans	Factures, expertises et certificats médicaux conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles

Véhicule

Tableau 2 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Preuve du paiement d'une amende	3 ans	À compter de la condamnation
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	Prévoir un délai plus long en cas de revente (vice caché)

Banque

Tableau 3 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à les payer mais la dette n'est pas éteinte.
Contrat et autres justificatifs de prêts à la consommation	2 ans	À compter de la dernière échéance
Contrat de prêt immobilier	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Délai de l'action civile de droit commun. S'ils contiennent des informations sur des créances soumises à une prescription plus longue, ils doivent être gardés plus longtemps.

Famille

Tableau 4 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Valables en principe sans limitation de date. Toutefois, certaines procédures exigent un acte d'état civil récent .
Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration : délai de 5 ans).
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au

Tableau 4 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)		notaire qui l'a établi,
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Logement

Tableau 5 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	2 ans	-
Factures d'eau	4 ou 2 ans	Pour un fournisseur public : 4 ans Pour un fournisseur privé : 2 ans
Factures de téléphone (fixe et mobile)	1 an	
Factures d'accès à Internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans à compter de la restitution	
Factures liées aux travaux	10 ans minimum	-
Certificats de ramonage	1 an	-
Attestations d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans	-
Titre de propriété	Permanente	-
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic , procès-verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	-
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 5 années	
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Permanente	Pendant toute la durée de la location.

Impôts et taxes

Tableau 6 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	À conserver jusqu'à la réception de l'avis suivant car ce document peut servir pour différentes démarches.

Travail

Tableau 7 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Permanente	-
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	-
Allocations chômage : demande ou preuve du versement	2 ou 3 ans	Délai de 2 ans pour réclamer le paiement des allocations chômage Délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

Santé

Tableau 8 relatif à la fiche F19134

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.
Ordonnances	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription. Pour les lunettes correctrices, la validité des ordonnances est de 3 ans pour les plus de 16 ans.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé à conserver au moins pendant la minorité de l'enfant.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers du défunt sont identiques à ceux indiqués ci-dessus à compter de la date du décès, car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droit lors de la succession.

D / Permanences MSA Département de l'Orne

Accueils permanents			
Alençon : Tél : 02 33 31 40 00 Fax : 02 33 31 4 97	52 bd du 1er Chasseurs	Tous les jours	8h30 -17h
Agence MSA de Mortagne-au-Perche	Zone Commerciale de Préfontaine	Du mardi au vendredi	9h -12h15
			L'après-midi, uniquement sur rendez-vous
			02 33 85 11 36
		Gilles LAMARE 02 33 85 11 39	
		Michel DEMEULENAERE 02 33 85 11 40	

E/ TELECENTRE DU PAYS BELLEMOIS

Pépinière d'entreprises

Parc d'Activité du Collège Tél : 02 33 83 98 13 / 06 82 11 47 45

61130 Bellême

Courriels : epnznmperche@gmail.com / cdcpaysbellemois@wanadoo.fr

C'est un centre de **télétravail** pour tout public professionnel accessible 7j/7 – 24h/24 pour les professionnels indépendants, les travailleurs salariés, les nomades, les commerciaux etc.

F/ LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

A la Maison des Associations : rue du collège – Sérigny Les lundis matin de 9h à 11h. Tél : 02 33 85 44 27

C'est un endroit pour partager un moment de jeu avec votre bébé ou jeune enfant ou rencontrer et échanger avec d'autres parents ; un espace et des jouets à votre disposition !

G/ AUTRES RENSEIGNEMENTS DIVERS

➤ MOBIL'EMOI. TRANSPORT A LA DEMANDE

Ouvert aux résidents de la CDC du Pays Bellêmeois et des communes de Colnard, Corubert, St-Jean de la Forêt, Nocé et St-Cosmes.

Appeler la veille avant 12h. ☎ : 02.33.83.98.13



➤ RESEAU DE SANTE GERONTOLOGIQUE DU SUD PERCHE

Tel : 02-33-25-14-82

Mail : reseau.gerontologique.perche@orange.fr

➤ LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DU PERCHE (C.L.I.C)

Tel : 02-33-73-1-02

Mail : contact@clicduperche.org

➤ ADMR

Tel : 02-33-25-75-97

Mail : admr-belleme@Fede61.adm.org

➤ UNA

Tel : 02-33-83-95-78

Mail : una.belleme@orange.fr

➤ COVOITURAGE DANS L'ORNE

Service de mise en relation :

- Par internet : covoiturage.orne.fr gratuit
- Par tel : 08 20 82 01 38 0.112€ TTC/mn
- Par le site du Conseil général de l'Orne
Orne.fr puis cliquer sur covoiturage



IV/ ETAT CIVIL

Naissances

- 8 février 2012 : Flavie ETIENNE (Alençon)
- 31 décembre 2011 : Loona HUGEUX (Alençon)

Mariage

- 28 juillet 2012 : Patricia BRILLAND et Dominique BOUCHENARD

Noce d'Or

- 28 juillet 2012 : Mireille & Emile BRYJA

Décès

- 15 avril 2012 : Marie-Thérèse PIERRE (La Ferté Bernard)
- 17 juin 2012 : Maurice COTINET (Bellême)
- 12 novembre 2012 : Pierre ABDANK-KOSSOVSKY (Alençon)
- 28 novembre 2012 : Christophe BARON

V/ PROCHAINES RENCONTRES FESTIVES

**SYRINX ET COMPAGNIE
QUATUOR AVEC FLUTE
LE 17 JUILLET 2013
DANS NOTRE EGLISE DE ST FULGENT
A 20 HEURES**

Le flutiste, François NICOLET, habitant de notre village et son groupe nous donnera à entendre un concert de musique classique d'œuvres de Mozart, Jean-Christian Bach et autres.

Entrée gratuite, faisant appel à votre générosité par le passage du « chapeau ».

